

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.005

L'An deux Mille Onze, le 8 janvier à 10 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 décembre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 décembre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. DENIS, Mme DESCHANP, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LECOMTE représentée par Mme PELTIER
M. FILOCHE représenté par M. QUENTIN
M. COASSIN représenté par M. LABIA
Mme DOUMECQ représentée par M. BESSON
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
M. PAVON représenté par Mme DESCHANP
Mme SERRE représentée par M. SIMONNET

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, Mme FAUQUET-MOLL

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 31

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **MARCHE DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS
THERMIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – AVENANT N° 2**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de l'exécution de son marché de maintenance et d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, la société DALKIA propose de faire bénéficier la collectivité de tarifs avantageux sur l'approvisionnement en gaz des sites de la Ville de Royan et de souscrire un contrat de fourniture de gaz sur le marché dérégulé.

Les incidences financières de cette proposition se traduisent par des remises appliquées sur les prestations « P1 » pour les bâtiments indiqués dans le projet d'avenant n° 2 ci-annexé.

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 décembre 2010, a émis un avis favorable à cette proposition d'avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les économies susceptibles d'être réalisées sur les prestations P1 (approvisionnement gaz sur le marché dérégulé) du contrat de maintenance et d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux par la société DALKIA,
- VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'avenant n° 2 au marché de maintenance et d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'avenant n° 2 à ce marché avec la société DALKIA, consistant à exercer l'éligibilité des sites et à souscrire un contrat de fourniture gaz sur le marché dérégulé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 janvier 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD